

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 13 novembre 2017** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

284-11-17

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire. Il est à noter que cet ordre du jour demeure ouvert à toutes autres modifications.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à la période électorale, le maire, Éric Dubé, signe le livre d'or de la Ville et invite les membres du Conseil ainsi que les personnes présentes à faire de même à la fin de la séance. Il livre par la même occasion, un message traitant de la rétrospective des actions posées en 2017 ainsi que celles à venir en 2018.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

285-11-17

SÉANCE ORDINAIRE DU 2017-10-02

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017.

ADOPTÉE

286-11-17

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2017-10-23

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 octobre 2017;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 octobre 2017.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- De M. Yves Berger, directeur général au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, une correspondance transmettant l'exemplaire de la convention d'attribution de Village-Relais, dûment signé par ce dernier.
- De M. Sylvain Roy, député du comté de Bonaventure, une correspondance confirmant qu'une somme ponctuelle et non récurrente de 500 \$, provenant de sa marge discrétionnaire 2017-2018, est allouée dans le cadre de la 15^e édition de l'événement Noël en Gaspésie.
- De Mme Audrey Bastien des Jeux des 50 ans et plus de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine :
 - . une correspondance remerciant la Ville de son accueil et de sa contribution à l'organisation de la 13^e édition des Jeux des 50 ans et plus qui se sont déroulés du 15 au 18 juin dernier. C'est plus de 1 400 participants provenant de 62 municipalités qui se sont rencontrés lors de ce grand rassemblement sportif et culturel. Pour l'édition 2017, près de 1 000 compétiteurs répartis dans 19 disciplines et 2 activités mieux-être ont été enchantés de l'accueil lors de l'événement.
 - . une correspondance concernant la 14^e édition des Jeux qui aura lieu du 7 au 10 juin 2018 à Grande-Rivière ainsi qu'une demande d'appui sous forme de commandite pour la continuité de cet événement.
- De Mme Mélissa Bélanger, agente de développement pour la MRC de Bonaventure, une correspondance ainsi qu'un chèque au montant de 10 000 \$, représentant 50 % du montant total de subvention alloué au Club de soccer de New Richmond pour le projet de réfection des terrains.
- De la MRC de Bonaventure :
 - . un chèque au montant de 44 314,60 \$, représentant le 2^e versement de la répartition de la compensation pour le recyclage 2016.
 - . une correspondance de M. David Thibault, coordonnateur en sécurité incendie ainsi qu'un document contenant les renseignements pour les nouveaux élus municipaux concernant le Service incendie de la MRC de Bonaventure.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées au mois d'octobre 2017.

287-11-17

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de sept cent trente-six mille cinq cent soixante-seize dollars et quatre-vingt-neuf cents (736 576,89 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

La greffière dépose les déclarations des intérêts pécuniaires, dûment complétées, du maire Éric Dubé ainsi que des conseillers Geneviève Braconnier, François Bujold, Jean Cormier, René Leblanc, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière.

288-11-17

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

De nommer monsieur Jacques Rivière à titre de maire suppléant, et ce, pour une période de quatre (4) mois.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1045-17 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 939-13 ET 1015-16 DÉFINISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

La conseillère madame Geneviève Braconnier donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1045-17 abrogeant les Règlements 939-13 et 1015-16 définissant un code d'éthique et de déontologie pour les membres du Conseil.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

289-11-17

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018 - PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE - RÉCLAMATION

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

DÉPÔT DE DÉCISIONS RENDUES PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

La greffière, conformément à l'article 28 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, dépose les décisions rendues concernant les enquêtes en éthique et déontologie en matière municipale instituées contre monsieur Réal Cyr, madame Geneviève Braconnier et monsieur Jean Cormier, par le plaignant M. Richard Cormier, indiquant que dans les trois (3) cas, la Commission municipale du Québec, après analyse, accueille la requête en irrecevabilité et met fin à l'enquête pour les intimés.

290-11-17

AUTORISATION DE PAIEMENT - HONORAIRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS - ST-ONGE & ASSELS

Monsieur Jean Cormier, conseiller, donne un bref résumé de la situation auprès des personnes présentes.

Considérant les enquêtes en éthique et déontologie en matière municipales instituées, auprès de la Commission municipale du Québec, contre monsieur Réal Cyr, madame Geneviève Braconnier et monsieur Jean Cormier par le plaignant monsieur Richard Cormier;

Considérant que de ce fait, la Ville a mandaté l'avocat M^e William Assels de la firme St-Onge & Assels, à titre d'avocat afin de représenter les intimés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement des honoraires pour services professionnels rendus à la firme St-Onge & Assels, au montant de sept mille trois cent soixante dollars et quatre-vingt-six cents (7 360,86 \$), taxes incluses, et ce, dans le dossier de la cause CMQ - Jean Cormier, Réal Cyr et Geneviève Braconnier.

ADOPTÉE

291-11-17

AUTORISATION DE SIGNATURE - BORNE DE RECHARGE - ENTENTE DE SERVITUDE

Considérant le projet de pose d'une borne de recharge supplémentaire à l'intersection du boulevard Perron Ouest et du chemin Cyr;

Considérant que pour cedit projet, une entente de servitude à intervenir entre le propriétaire du terrain, Hydro-Québec et la Corporation de développement de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, doit être signée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur général, monsieur Stéphane Cyr à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de servitude à intervenir entre le propriétaire du terrain (Ville), Hydro-Québec et la Corporation de développement de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, et ce, pour la pose d'une borne de recharge supplémentaire sur le lot 5 016 823, situé à l'intersection du boulevard Perron Ouest et du chemin Cyr. Par le fait même, la résolution 167-06-16 est abrogée.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

La greffière dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016, représentant les résultats provenant des formulaires de l'usage de l'eau potable complétés par la Ville et approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

292-11-17

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2018, au montant de deux mille deux cent quarante-sept dollars et quatre-vingt-huit cents (2 247,88 \$), taxes incluses.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

293-11-17

AUTORISATION DE PASSAGE - DÉFILÉ DU PÈRE NOËL - NOËL EN GASPÉSIE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'autoriser le passage du défilé du Père Noël, entre l'aréna du Complexe sportif Jean-Marie-Jobin et le Carrefour Baie-des-Chaleurs (avenue Terry Fox, rue des Vétérans et boulevard Perron Ouest), le 1^{er} décembre 2017, entre 18 h et 20 h, et ce, dans le cadre du défilé du Père Noël pour les activités de Noël en Gaspésie 2017.

ADOPTÉE

294-11-17

DEMANDES DE DROIT DE PASSAGE - CLUB LES CHEVALIERS DE LA MOTONEIGE

Messieurs Jean-Pierre Querry, et Jean Cormier, conseillers, déclarent qu'ils ont un conflit d'intérêts concernant ce point. Ils se retirent donc des discussions et s'abstiendront de voter.

Considérant que depuis la construction du parc éolien, le tracé du sentier fédéré de motoneige a dû être modifié;

Considérant qu'entre autres, la route du Calvaire ne peut plus être utilisée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

De permettre au Club les Chevaliers de la Motoneige de New Richmond de circuler sur les chemins suivants, et ce, pour la saison 2017-2018 de motoneige :

- Sur le Rang 2 Est et la Route du 2 jusqu'au 4;
- À partir de la voie ferrée (secteur Soudex) en passant derrière l'entrepôt Livre-Tout, en direction de Sport BG;
- Sur la route du Centre-de-Plein-Air (sentier 595);
- Sur le Rang 6 Ouest et le chemin de la Pré (sentier local).

ADOPTÉE

URBANISME

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

295-11-17

137, 7^E AVENUE

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 137, 7^e Avenue :

- a) Afin de rendre la propriété conforme aux articles 5.1 et 5.5.2 du Règlement de zonage 927-13 :
- . accepter une marge de recul avant de 1,82 mètre au lieu des 6,0 mètres prescrits.

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal l'Informateur, édition du 11 octobre 2017;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à son assemblée du 20 septembre 2017, indiquant que nonobstant la demande des contribuables, le Comité recommande au Conseil d'accepter que le garage proposé soit implanté à au moins 3 mètres de la ligne avant du terrain d'angle;

Considérant qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 137, 7^e Avenue, soit acceptée, et ce, tel que recommandé au paragraphe précédent par le comité consultatif d'urbanisme, et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents.

ADOPTÉE

296-11-17

DÉROGATION MINEURE AU LOTISSEMENT

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au lotissement a été déposée pour le lot 6 153 990:

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 8.8 du Règlement de lotissement 882-10 :
- . accepter une subdivision d'un nouveau lot (6 153 990) avec une superficie réduite de 70,1 mètres carrés par rapport à un lot existant bénéficiant de droits acquis.

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal l'Informateur, édition du 11 octobre 2017;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à son assemblée du 20 septembre 2017;

Considérant qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure au lotissement requise pour le nouveau lot 6 153 990, soit acceptée telle que demandée et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

297-11-17

CANDIDATURE - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Compte tenu de son lien avec la candidate, le conseiller monsieur René Leblanc se retire des discussions et s'abstient de se prononcer sur le sujet.

Considérant la réception d'une candidature, soit celle de Mme Laura-Anne Lamarche, à l'effet de devenir membre bénévole du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'accepter la candidature de Mme Laura-Anne Lamarche, en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

RÉFECTION DE LA ROUTE RITCHIE

298-11-17

PAIEMENT PROGRESSIF NO. 2 - FIRME EUROVIA

Considérant les travaux entrepris pour la réfection de la route Ritchie;

Considérant la facture reçue, compte progressif no. 2, de la firme Eurovia Québec Construction inc. au montant de quatre-vingt-treize mille cinq cent quatre dollars et huit cents (93 504,08 \$), taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement du compte progressif no. 2 à la firme Eurovia Québec Construction inc., au montant de quatre-vingt-treize mille cinq cent quatre dollars et huit cents (93 504,08 \$), taxes incluses, pour les travaux de réfection de la route Ritchie. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le règlement d'emprunt pour les travaux de réfection de la route Ritchie.

ADOPTÉE

299-11-17

PAIEMENT FINAL - FIRME EUROVIA

Considérant les travaux entrepris pour la réfection de la route Ritchie;

Considérant la facture reçue, compte final, de la firme Eurovia Québec Construction inc. au montant de deux cent trente-trois mille deux cent trente-cinq dollars et cinquante-huit cents (233 235,58 \$), taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement du compte final à la firme Eurovia Québec Construction inc., au montant de deux cent trente-trois mille deux cent trente-cinq dollars et cinquante-huit cents (233 235,58 \$), taxes incluses, pour les travaux de réfection de la route Ritchie. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le règlement d'emprunt pour les travaux de réfection de la route Ritchie.

Tel que stipulé dans les termes de l'appel d'offres, il est également entendu qu'un montant de vingt mille deux cent cinquante-et-un dollars et cinquante-quatre cents (20 251,54 \$) sera conservé à titre de retenue totale, et ce, pour une période d'un (1) an.

ADOPTÉE

SERVICE INCENDIE

300-11-17

APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UNE CAMIONNETTE 1/2 TONNE 2017 OU 2018 - FONDS DE ROULEMENT

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison d'une camionnette 1/2 tonne 2017 ou 2018 pour le Service incendie;

Considérant la réception de deux (2) soumissions :

Soumissionnaire	Véhicule offert			Montant total (taxes incluses)
	Marque	Modèle	Année	
A.P. Chevrolet Buick inc.	Chevrolet	Silverado	2018	62 253,21 \$
Automobile Mauger Ford inc.	Ford	F-150	2018	63 120,13 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par A.P. Chevrolet Buick inc. au montant de soixante-deux mille deux cent cinquante-trois dollars et vingt-et-un cents (62 253,21 \$), taxes incluses, pour la fourniture et la livraison d'une camionnette 1/2 tonne 2018, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue. Cette dépense sera prise à même le fonds de roulement.

Il est également entendu que, selon les termes de l'appel d'offres, la Ville prendra possession de la camionnette au plus tôt le 1^{er} janvier 2018.

ADOPTÉE

SALLE DE SPECTACLES ET CULTURE

301-11-17

NOËL EN GASPÉSIE 2017 - ENTENTE CULTURELLE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement d'un montant de deux mille dollars (2 000 \$), et ce, pour les activités de la 15^e édition de Noël en Gaspésie. Il est entendu que cette dépense sera prise à même l'entente culturelle 2017.

ADOPTÉE

302-11-17

ACQUISITION D'UN LECTEUR DCP - ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 261-09-17

Considérant que les films projetés à la Salle de spectacles sont en Blu-ray ou en DVD et qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir des films dans ces formats;

Considérant que la Ville de New Richmond, pour remédier à ce problème, souhaite investir dans un système de projection DCP (Digital Cinema Package) en partenariat avec Ciné-Bobine;

Considérant la demande d'aide financière déposée auprès de la MRC de Bonaventure, dans le cadre du Fonds de développement des territoires - Soutien aux projets structurants, pour un montant total de cinquante-trois mille dollars (53 000 \$), incluant l'apport de divers partenaires financiers;

Considérant que la Ville entend contribuer financièrement au projet tel que le montage financier du projet l'indique :

Partenaire	Type de soutien	Montant \$
Ville de New Richmond	Financier	16 500 \$
MRC (programme FDT)	Financier	20 000 \$
Caisse populaire de New Richmond	Financier	10 500 \$
Ciné Bobine	Financier	3 000 \$
Autres partenaires privés	Financier	3 000 \$
TOTAL		53 000 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

Que la Ville s'engage à se porter acquéreur d'un système de projection de films DCP (Digital Cinema Package) au courant de l'année 2018. Pour ce faire, la Ville s'engage également à y investir un minimum de seize mille cinq cent dollars (16 500 \$) sur une somme totale de cinquante-trois mille dollars (53 000 \$). Par le fait même, la résolution 261-09-17 est abrogée.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Une résidente du Rang 5 Ouest indique que suite aux problèmes engendrés par la fermeture du pont du Rang 4, les gens empruntent les autres routes ce qui occasionne une intense circulation et une vitesse accrue, rendant cesdites artères non sécuritaires.

Elle s'informe également pour connaître les raisons du choix de la réfection de la route Ritchie au lieu de la route Fallow.

Un représentant des Chevaliers de Colomb demande au Conseil d'expliquer les raisons pour lesquelles leur organisme est cité dans l'avis de vente pour taxes 2015-2016-2017, paru dans le journal l'Écho de la Baie.

Un citoyen demande s'il serait possible d'ébrancher les arbres situés le long de la route menant vers Pin Rouge en soulignant que la densité desdits arbres fait en sorte que les automobilistes ne voient pas les chevreuils qui s'y cachent, ce qui peut occasionner des accidents.

Des remerciements sont adressés au Conseil pour la réparation de plusieurs lampadaires.

Un contribuable demande des informations concernant l'application de la nouvelle réglementation concernant les chiens, qui se fait dorénavant par la Sûreté du Québec au lieu de la Ville.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 21 h 18.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière